Syndicat des Industriels du Cameroun
Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

EDITION N°8 – FÉVRIER 2026

FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE :
une bonne intention peut-elle désindustrialiser le Cameroun ?

BOURSE NATIONALE DES DÉCHETS :
Entre marché émergent et nouvel impératif de conformité pour les entreprises

DISPOSITIF ZÉRO TARIF CHINOIS :
une ouverture commerciale qui peut renforcer la dépendance africaine ?

Guerre dans le golfe persique : un nouveau choc global qui inquiète les industries camerounaises

Inside

USINE DE CIMENCAM À NOMAYOS,
un joyau industriel au cœur de la capitale !

Made in Cameroon

Des filières en recul malgré les annonces

SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPÔTS PETROLIERS

ISTCD
INDUSTRIAL SAFETY
TRAINING CENTRE, DOUALA

A fire safety training school for industrial safety



Our strengths

- Modern facilities aligned with industry standards ;
- Practical training, based on real-life scenarios and simulations ;
- A network of leading technical and institutional partners.





Our training modules

- Risk and Crisis Management : From diagnosis to strategy ;
- Industrial Fire Response : Fire control in real-world situations ;
- Oil & Gas Ecosystems: Expertise in the field ;
- Safety in administrative environments : Protecting people daily.

ISTCD – Train your teams. Secure your facilities.
Protect your business sustainably.
(+237) 696 46 06 71 / 677 54 78 16] | mdiyani@scdp.cm | Douala & Kendeck

Edito



Vincent KOUETE
Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM

Produire sous pression, réformer avec lucidité

Ce nouveau numéro des Chroniques de l'Industrie paraît dans un moment singulier. Jamais les attentes placées sur l'industrie camerounaise n'ont été aussi fortes, et rarement son environnement n'aura été aussi exigeant.

Il est désormais demandé à l'industrie de tout porter à la fois : créer des emplois, substituer les importations, stabiliser les prix, transformer localement les matières premières, conquérir les marchés extérieurs, intégrer les impératifs environnementaux et contribuer davantage aux recettes publiques. Ces ambitions sont légitimes. Elles traduisent la place centrale de la production dans toute stratégie de développement sérieuse.

> **Le recul de la filière ananas, les fragilités du coton ou l'absence persistante du Cameroun dans l'AGOA montrent ce que coûtent les retards de compétitivité.**

Mais une vérité économique demeure : on ne renforce pas l'industrie par injonction. On la renforce par la cohérence des politiques publiques.

C'est tout le sens des analyses proposées dans cette édition. La nouvelle fiscalité environnementale rappelle qu'une réforme bien intentionnée peut produire des effets contraires si son calibrage ignore les réalités productives. La Bourse Nationale des Déchets montre que la transition écologique ouvre aussi de nouveaux marchés, à condition que conformité et compétitivité avancent ensemble. Les tensions géopolitiques dans le Golfe persique soulignent, une fois encore, la vulnérabilité de nos entreprises aux chocs extérieurs. Quant au dispositif zéro tarif chinois, il rappelle qu'un accès au marché ne vaut que par la capacité réelle à produire et exporter.

Le message est clair : le principal défi du Cameroun n'est pas seulement commercial, il est productif.

Nos rubriques Made in Cameroon l'illustrent également. Le recul de la filière ananas, les fragilités du coton ou l'absence persistante du Cameroun dans l'AGOA montrent ce que coûtent les retards de compétitivité. À l'inverse, la relance annoncée des zones industrielles et l'exemple remarquable de l'usine CIMENCAM de Nomayos démontrent qu'avec investissement, technologie et vision, des succès industriels concrets sont possibles ici même, sur notre sol.

Enfin, en mettant en lumière la présence du SYNDUSTRICAM au sein du CNEF, ce numéro rappelle une conviction fondamentale : la voix de l'industrie doit être présente partout où se décident les règles du financement, de la compétitivité et de la croissance.

Le rôle du Syndicat est précisément là : alerter lorsque des choix fragilisent l'outil productif, proposer lorsque des réformes sont nécessaires, valoriser lorsque des réussites méritent d'être connues.

Le Cameroun ne manquera ni d'idées ni de ressources. Il lui faut surtout un cap constant : faire de l'industrie non une variable d'ajustement, mais la colonne vertébrale de sa transformation économique



CHIFFRE DU MOIS

3,3% : croissance annoncée du Cameroun en 2026, un mieux encore vulnérable aux chocs extérieurs

Alors que la crise du détroit d'Ormuz n'avait pas encore jeté un froid sur les perspectives de croissance mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) anticipait une croissance économique de 3,3% pour le Cameroun en 2026, après 3,1% en 2025. Cette légère accélération traduisait une certaine résilience de l'économie nationale dans un contexte international déjà marqué par les tensions géopolitiques (guerre commerciale, conflits (Ukraine, Gaza,...), la volatilité des marchés de matières premières et les incertitudes logistiques mondiales.



Cette progression devait être notamment soutenue par la poursuite des investissements publics, la montée en puissance de certains projets énergétiques et miniers, ainsi que par la relative solidité de la demande intérieure.

Pour autant, ce chiffre appelle une lecture nuancée. Un taux de croissance de 3,3% reste honorable à l'échelle régionale, mais demeure modeste au regard des défis structurels du Cameroun : forte croissance démographique, besoins massifs en emplois productifs, modernisation des infrastructures et ambition affichée d'industrialisation.

Pour les industriels, l'enjeu est central. Une croissance modérée signifie souvent une demande intérieure encore contrainte, des marges budgétaires publiques limitées et un environnement d'affaires qui peine à changer d'échelle. À l'inverse, une croissance davantage tirée par la production locale, la transformation industrielle et les exportations à valeur ajoutée créerait un cercle vertueux plus favorable à l'investissement.

En définitive, le 3,3% attendu en 2026 constituait un signal encourageant, mais non suffisant. Il confirme la stabilité de l'économie camerounaise, sans encore traduire le véritable décollage productif que réclament les enjeux du moment. Avec les répercussions de la crise dans le détroit d'Ormuz, les performances effectives devraient s'avérer plus modestes. Le FMI estime en effet que ce choc fera perdre jusqu'à un point de croissance à l'économie mondiale, avec des effets indirects attendus sur les perspectives camerounaises.



FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE :

une bonne intention peut-elle désindustrialiser le Cameroun ?

La Loi de Finances 2026 (Article 228 septies à Article 228 decies) institue une applicable à certains produits jugés à forte empreinte écologique, qu'ils soient importés ou fabriqués localement. Elle concerne principalement les matériaux de construction (ciment, fer à béton, carreaux et céramiques), les emballages non retournables ainsi que les produits en plastique.

Assise soit sur la quantité (tonne ou unité), soit sur la valeur hors taxes pour certains produits, cette taxe est due par les producteurs et les importateurs, collectée mensuellement pour la production locale et perçue à l'importation par l'administration des douanes. Elle vise à internaliser les coûts environnementaux tout en orientant les pratiques vers des modes de production et de consommation plus durables.

La Circulaire d'application de la Loi de Finances a apporté des précisions sur les modalités de cette taxe (point 429 à 442), notamment le Champ d'application, les Personnes imposables, la détermination de l'assiette et des bases imposables, les Tarifs, l'affectation et les Modalités de déclaration et de recouvrement de ladite taxe. Le détail du barème est précisé ci-dessous.

Tableau : Taxe environnementale (LF 2026) : Barème applicable par catégorie de produits

CATÉGORIE DE PRODUITS	UNITÉ D'ASSIETTE	TARIF APPLICABLE	MÉCANISME DE PLAFONNEMENT
Ciment	Tonne	2 500 FCFA	Néant
Fer à béton	Tonne	5 000 FCFA	Néant
Carreaux et céramiques (local)	Tonne	10 000 FCFA	Néant
Carreaux et céramiques (import)	Tonne	15 000 FCFA	Néant
Emballages non retournables (boissons)	Unité	15 FCFA	Néant
Autres emballages non retournables	Unité	5 FCFA	Maximum 5% de la valeur HT du produit
Produits en plastique (hors emballages)	Valeur HT	5%	Maximum 1 000 FCFA / unité

FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE :
Une bonne intention peut-elle désindustrialiser le Cameroun ?

PORTEE ET LIMITES DU DISPOSITIF

L'introduction d'une taxe environnementale dans la Loi de Finances 2026 s'inscrit dans une évolution structurelle des politiques publiques visant à internaliser les externalités environnementales et à orienter les comportements de production et de consommation vers des modèles plus durables.

Cette orientation s'inscrit dans les tendances observées à l'échelle internationale. Le recours à des instruments fiscaux pour encourager la transition écologique tend à se généraliser, qu'il s'agisse de fiscalité carbone, de taxation des emballages, de modulation selon la recyclabilité ou d'incitations à l'économie circulaire.

Sur le principe, cette évolution ne soulève pas de contestation majeure. Le tissu industriel camerounais a lui-même engagé, à des degrés divers, des démarches d'efficacité énergétique, de réduction des déchets, d'optimisation des procédés et de meilleure maîtrise de son empreinte environnementale.

La question centrale porte donc moins sur l'existence d'une fiscalité environnementale que sur ses modalités de conception. Comme tout instrument économique, son efficacité dépend du calibrage retenu, de la cohérence de son assiette, de la progressivité de ses effets et de son articulation avec les autres objectifs publics, notamment la compétitivité, l'industrialisation et l'élargissement de la base productive formelle.

> **Le point le plus préoccupant réside dans l'interdiction de répercuter la taxe sur les prix finaux. En précisant que celle-ci doit être exclusivement supportée par les producteurs et les importateurs**

À cet égard, plusieurs caractéristiques du dispositif actuellement en vigueur appellent une attention particulière.

(I) UNE TAXE ENVIRONNEMENTALE… QUI TAXE D'ABORD LES MARGES

Le point le plus préoccupant réside dans l'interdiction de répercuter la taxe sur les prix finaux. En précisant que celle-ci doit être exclusivement supportée par les producteurs et les importateurs, la circulaire d'application rompt avec un principe économique fondamental : dans une économie de marché, une taxe est nécessairement absorbée par les prix, les marges ou les volumes.

Interdire sa répercussion ne supprime pas cette réalité. Cela signifie simplement que l'État choisit à l'avance où l'ajustement devra se faire. En l'occurrence, sur les marges des entreprises.

Le problème est loin d'être théorique. Dans la transformation plastique, une taxation de 5% du chiffre d'affaires intervient dans des activités où les marges nettes oscillent souvent entre 3% et 8%. Autrement dit, la taxe peut absorber l'essentiel du résultat, voire faire basculer certaines entreprises en perte. Dans l'industrie cimentière, où la taxe représente environ 3% du prix de vente, l'impact est également majeur dans un secteur capitalistique, à marges contraintes et fortement dépendant d'investissements continus.

Tableau : Illustration de l'impact de la taxe environnementale sur la rentabilité des entreprises

FILIÈRE	BASE DE CALCUL	NIVEAU DE TAXE	MARGE NETTE MOYENNE ESTIMÉE	IMPACT DE LA TAXE SUR LE RÉSULTAT
Plastiques (transformation)	% du CA	5% du CA	3% à 8%	60% à 100% du résultat absorbé (voire perte si marge faible)
Ciment	Prix de vente (tonne)	≈ 3% du CA	5% à 10%	30% à 70% du résultat absorbé
Emballages (boissons)	Par unité	≈ 1% à 2% du CA (selon volumes)	5% à 12%	10% à 30% du résultat absorbé
Autres emballages	Par unité (plafonné)	jusqu'à 5% du CA	3% à 8%	50% à 100% du résultat absorbé
Céramiques / carreaux	Par tonne	3% à 6% du CA (selon prix)	5% à 10%	30% à 80% du résultat absorbé

Source : Nos estimations

Au lieu de constituer un signal-prix destiné à orienter les comportements, la taxe environnementale prend la forme d'un prélèvement dont l'assiette, fondée sur les volumes ou le chiffre d'affaires, demeure largement indépendante de la rentabilité réelle des entreprises. La taxe devient alors insensible aux cycles économiques, aux chocs de coûts et à la capacité contributive effective des opérateurs.

À partir de ce moment, elle cesse d'être un instrument incitatif. Elle devient, dans certaines filières, une charge quasi-confiscatoire.

(II) UNE RÉFORME HORS SOL DANS UN CONTEXTE DÉJÀ DÉGRADÉ

Ce défaut de conception est d'autant plus grave qu'il intervient dans un environnement économique particulièrement tendu. Dans plusieurs segments industriels, les entreprises font déjà face à :

- une hausse des coûts énergétiques ;
- un renchérissement des charges logistiques et portuaires ;
- une volatilité persistante des intrants importés ;
- des besoins élevés de maintenance et de renouvellement des équipements.

À cela s'ajoutent les incertitudes internationales, qui font peser le risque d'une nouvelle phase de perturbation des chaînes d'approvisionnement, avec des effets potentiellement sévères sur les coûts de production.

Dans un tel contexte, ajouter une taxe non répercutable revient mécaniquement à réduire la capacité d'autofinancement des entreprises. Or, dans le tissu industriel camerounais, l'autofinancement reste le principal levier de l'investissement. C'est lui qui finance la maintenance, la modernisation, l'extension des capacités, les efforts de mise à niveau et, justement, les investissements environnementaux.

Autrement dit, le dispositif produit un paradoxe redoutable : au nom de la transition écologique, il affaiblit les capacités financières qui permettraient de la financer.

(III) LE CAS PLASTIQUE : QUAND L'ABSENCE DE CIBLAGE TRANSFORME LA TAXE EN FACTEUR DE DÉSORGANISATION

La filière plastique illustre de manière particulièrement nette les limites actuelles du dispositif. En l'état, la catégorie des « autres produits plastiques » demeure trop large et trop imprécise. Elle mélange des plastiques à usage unique, qui peuvent légitimement être ciblés par une fiscalité environnementale, avec des produits durables, des intrants industriels et des équipements indispensables à des secteurs essentiels comme l'eau, l'agriculture, l'énergie ou la construction.

Dans ce périmètre flou peuvent entrer indistinctement des préformes PET, des bouteilles produites localement, des sacs tissés, du mobilier plastique, des articles ménagers rigides, des tuyaux d'adduction d'eau, des équipements d'irrigation, des gaines électriques ou des réservoirs de stockage.

Le problème est double. D'abord, le dispositif assimile des usages très différents sous une même logique fiscale, alors même que leur impact environnemental n'est ni comparable, ni homogène. Ensuite, dans des chaînes de production intégrées, il peut conduire à des phénomènes de double imposition, un même produit étant frappé à plusieurs étapes de transformation.

Le risque est alors de pénaliser des maillons entiers de l'industrie locale, y compris dans des secteurs stratégiques, sans traiter efficacement les véritables sources de pollution. La taxation uniforme présente notamment le risque de pénaliser certains usages productifs à forte utilité économique ; de créer une insécurité interprétative pour les opérateurs et de réduire la lisibilité du signal environnemental. Une approche segmentée permettrait de concentrer l'effort fiscal sur les usages les plus générateurs de nuisances, tout en préservant les segments industriels stratégiques.

(IV) LES EMBALLAGES : UNE TAXE À FAIBLE APPARENCE, À FORT EFFET CUMULÉ

La taxation des autres emballages non retournables, fixée à 5 FCFA par unité plafonné à 5% de la valeur du produit pour les autres catégories, peut apparaître marginale à l'échelle unitaire. Toutefois, dans les industries de grande consommation, qui produisent des dizaines ou des centaines de millions d'unités par an, l'effet cumulé devient considérable et se traduit par des centaines de millions de FCFA de charges supplémentaires.

Plus grave encore, le mécanisme de plafonnement pour certaines catégories repose sur la valeur du produit contenu et non sur celle de l'emballage lui-même. Cette assiette est économiquement incohérente. Elle ne cible ni la nature de l'emballage, ni son volume, ni son impact réel sur l'environnement. Deux produits utilisant un emballage comparable peuvent alors supporter une charge différente en fonction du prix du contenu, sans lien direct avec l'impact environnemental de l'emballage concerné. Le décalage est ainsi manifeste entre l'objectif écologique affiché et la base effectivement taxée.

Ajoutée à la TVA et aux autres prélèvements déjà existants, cette taxe contribue à un empilement fiscal qui renchérit davantage la production formelle, sans garantir une meilleure prise

FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE :
Une bonne intention peut-elle désindustrialiser le Cameroun ?



en charge de l'externalité environnementale.

Une base assise sur la nature du matériau, le poids, la recyclabilité ou encore la valeur propre de l'emballage, présenterait généralement une cohérence plus forte avec l'objectif recherché.

> **Ajoutée à la TVA et aux autres prélèvements déjà existants, cette taxe contribue à un empilement fiscal qui renchérit davantage la production formelle, sans garantir une meilleure prise en charge de l'externalité environnementale.**

(V) UN RISQUE DE DÉSALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS PUBLICS… ET DE RENFORCEMENT DE L'INFORMEL

Au-delà des effets sectoriels, le dispositif actuel risque de contredire plusieurs priorités affichées de l'État. Le Cameroun affirme vouloir accélérer l'industrialisation, promouvoir l'import-substitution, renforcer la production locale et lutter contre le commerce illicite. Or une taxe environnementale mal calibrée peut produire exactement l'effet inverse.

En renchérissant le coût de la production formelle locale, elle réduit sa compétitivité relative face aux importations, mais aussi face aux circuits illicites, qui échappent largement aux obligations fiscales, environnementales et réglementaires. Plus la charge pesant sur les entreprises formelles augmente, plus l'écart de prix se creuse avec les produits issus des circuits parallèles.

Le danger est alors double : d'un côté, les importations licites deviennent plus attractives que la production locale ; de l'autre, les importations illicites et les marchés informels se trouvent indirectement encouragés. À terme, l'appareil productif formel s'affaiblit, tandis que l'assiette fiscale elle-même se dérobe.

Une fiscalité environnementale qui fragilise le formel sans réduire réellement la pollution finit par échouer sur les deux fronts. Au final, la loi de finances a choisi une fiscalité écologique qui ne modifiera réellement pas les comportements, mais, sous couvert d'écologie, crée une nouvelle charge qui pèse d'abord sur les marges, l'investissement et la compétitivité des entreprises formelles.

Pourtant, la fiscalité environnementale figure parmi les domaines les plus abondamment documentés à l'échelle internationale. Elle a donné lieu à de nombreuses expériences, évaluations et retours d'expérience, offrant un benchmark à la fois dense et diversifié dont le Cameroun aurait pu utilement s'inspirer.

CONDITIONS D'UNE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE ECONOMIQUEMENT EFFICACE ET PROPOSITIONS DU SYNDUSTRICAM

L'expérience internationale montre qu'une fiscalité environnementale performante repose généralement sur quatre principes.

A) PROPORTIONNALITÉ ÉCONOMIQUE

Le niveau de taxation doit demeurer compatible avec la soutenabilité financière des secteurs concernés, en particulier dans les branches stratégiques ou intensives en capital. Un exemple est celui de l'Afrique du Sud qui a instauré

en 2019 une taxe carbone avec plusieurs mécanismes d'abattement transitoire, exemptions partielles et phase progressive de montée en charge pour les secteurs exposés ; l'objectif étant de réduire les émissions sans provoquer de choc brutal sur la compétitivité des entreprises ni sur l'emploi industriel.

B) CIBLAGE PRÉCIS

Les produits ou comportements les plus polluants doivent être prioritairement visés, afin d'éviter les effets diffus et les pénalisations non pertinentes. En matière de ciblage efficace, un exemple est celui du Rwanda qui a choisi une approche concentrée sur les sacs plastiques à usage unique, identifiés comme source visible et massive de pollution urbaine et environnementale.

C) NEUTRALITÉ CONCURRENTIELLE

Le dispositif doit limiter les distorsions entre production locale, importations licites et circuits parallèles. L'exemple européenne de la taxe carbone aux frontières de l'Union européenne (CBAM) est un modèle. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières vise à appliquer aux importations certaines contraintes carbone comparables à celles supportées par les producteurs européens.

D) LOGIQUE INCITATIVE POUR DE MEILLEURS PRATIQUES

La taxe gagne en efficacité lorsqu'elle est accompagnée de mécanismes favorisant le recyclage, la substitution de matières, l'investissement vert, la performance énergétique et l'innovation industrielle. A titre illustratif, plusieurs dispositifs européens, notamment en France via la responsabilité élargie du producteur, modulent les contributions selon la recyclabilité, l'incorporation de matière recyclée ou l'éco-conception des emballages.

Dans la logique de ces principes, le Syndustricam propose quatre leviers d'amélioration.

Rétablir la cohérence économique du dispositif

La soutenabilité de la taxe suppose de reconnaître les mécanismes réels de formation des prix. Aussi, il apparaît indispensable d'autoriser explicitement une répercussion partielle et introduire un ajustement des niveaux de taxation, en particulier dans les secteurs à prix encadrés ou fortement concurrentiels.

La roue des quatre principes d'une fiscalité environnementale performante



Recentrer le champ d'application sur les véritables enjeux environnementaux

Une segmentation claire doit être introduite pour distinguer :
- les plastiques à usage unique, qui doivent constituer la cible prioritaire ;
- les produits durables, les intrants industriels et les équipements techniques, qui devraient être exclus ou traités de manière différenciée.

Ce ciblage est indispensable pour éviter les effets de double imposition, sécuriser juridiquement les opérateurs et préserver les chaînes de valeur locales, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la construction.

Corriger les incohérences



d'assiette et alléger la pression fiscale cumulative

Dans le cas des emballages, le dispositif actuel présente une incohérence majeure en indexant la taxation sur la valeur du produit et non sur celle de l'emballage. Le Syndusticam propose de retenir le coût de production ou d'acquisition de l'emballage comme base de calcul, appliquer un taux réduit, de l'ordre de 0,5% de la valeur de l'emballage, afin de maintenir un signal environnemental sans déséquilibrer les modèles économiques.

Une rationalisation des prélèvements existants apparaît également nécessaire, afin d'éviter les effets de cumul avec les droits d'accises déjà appliqués aux emballages et aux matières plastiques.

Introduire une approche sectorielle ciblée et incitative

L'efficacité environnementale de la taxe dépend de sa capacité à cibler les sources réelles d'émissions. À cet égard, une approche différenciée par filière est recommandée.

- Dans l'industrie cimentière, il est proposé d'orienter prioritairement la taxation vers le clinker, composant le plus émissif en CO_2, en particulier lorsqu'il est importé. Une telle orientation permettrait d'encourager la réduction du facteur clinker et le recours à des ressources locales à plus faible empreinte carbone, tout en préservant la compétitivité de la production nationale.
- De manière plus générale, l'introduction de mécanismes incitatifs, fondés sur la performance environnementale (recyclage, substitution de matières, réduction des émissions), permettrait de transformer la taxe en véritable levier de transition, plutôt qu'en simple instrument de prélèvement.

En conclusion, la taxe environnementale constitue une évolution significative et potentiellement structurante du cadre fiscal national. Son principe est cohérent avec les exigences contemporaines de transition écologique. Toutefois, comme tout instrument économique, ses effets dépendront moins de son intention que de sa conception opérationnelle.

Le calibrage insuffisamment différencié actuel va réduire la rentabilité des acteurs formels sans produire un signal environnemental suffisamment efficace. À l'inverse, un dispositif techniquement ajusté pourra simultanément encourager des comportements plus durables, préserver la compétitivité industrielle et soutenir la transformation productive.

L'enjeu n'est donc pas de choisir entre environnement et industrie. Il consiste à construire une fiscalité écologique capable d'accélérer l'un sans affaiblir l'autre.

> **« En conclusion, la taxe environnementale constitue une évolution significative et potentiellement structurante du cadre fiscal national. Son principe est cohérent avec les exigences contemporaines de transition écologique.**





BOURSE NATIONALE DES DÉCHETS :

Entre marché émergent et nouvel impératif de conformité pour les entreprises

Par circulaire du 12 février 2026 (N°00001/LC/MINEPDED/SG/DNC/SDGDPC), le ministère en charge de l'Environnement a institué la Bourse Nationale des Déchets (BND) comme cadre unique pour l'ensemble des transactions liées à la gestion des déchets sur le territoire national. Désormais, toute opération de déclaration, de transport, de traitement ou de valorisation des déchets doit être effectuée via la plateforme dédiée (https://bnd.cm).

Avec cette réforme, la gestion des déchets au Cameroun entre dans une nouvelle phase. L'ambition affichée est claire : structurer un secteur longtemps marqué par l'informalité, renforcer la traçabilité des flux et promouvoir une économie circulaire plus performante.

Mais au-delà de cette volonté de modernisation, une question centrale se pose quant à la portée opérationnelle du dispositif : s'agit-il d'une véritable opportunité économique pour les acteurs ou d'une contrainte supplémentaire dans un environnement déjà exigeant pour les entreprises ?

UNE RÉFORME STRUCTURANTE À PORTÉE NATIONALE

La circulaire du MINEPDED introduit une évolution majeure : la dématérialisation du Manifeste de Traçabilité des Déchets, désormais généré et suivi exclusivement à travers la plateforme BND. Ce document, exigible lors des contrôles environnementaux, consacre la centralité de la plateforme dans le dispositif de conformité.

En conditionnant la délivrance de ce manifeste à l'utilisation de la BND, la réforme introduit une dépendance directe des entreprises à cet outil. Toute opération réalisée en dehors de ce cadre s'expose désormais à un risque d'irrégularité. En quelques mois, la gestion des déchets bascule ainsi d'un système fragmenté à un modèle centralisé, numérisé et potentiellement piloté en temps réel.

Au-delà de la mission de service public qui lui est confiée, la BND se positionne également comme un outil de structuration économique. Elle vise à organiser la rencontre entre les différents acteurs de la chaîne de valeur des déchets : entreprises génératrices, collecteurs, transporteurs et opérateurs de traitement ou de valorisation.

- Pour les entreprises, la plateforme ouvre la

BOURSE NATIONALE DES DÉCHETS :
Entre marché émergent et nouvel impératif de conformité pour les entreprises

possibilité de transformer un coût en opportunité. En rendant visibles leurs flux de déchets, elles peuvent accéder à un marché élargi d'acheteurs et améliorer les conditions de valorisation de certains déchets.
- Pour les collecteurs et opérateurs, elle facilite l'identification des gisements, contribuant à sécuriser l'accès à la ressource et à améliorer la planification des activités.
- Pour les pouvoirs publics, enfin, la BND constitue un levier de connaissance et de pilotage, permettant la production de statistiques fiables, la structuration progressive des filières et une meilleure maîtrise des flux et des coûts associés.

En théorie, la réforme porte ainsi les germes d'un véritable marché des déchets, capable de soutenir le développement d'une économie circulaire.

La BND cumule ainsi une double fonction, à la fois économique et réglementaire. Elle organise le marché des déchets, tout en conditionnant la conformité des opérations. Cette hybridation constitue à la fois une force, en renforçant la cohérence du système, et un point de vigilance, en faisant de la plateforme une infrastructure critique pour les entreprises.

> **“ La BND cumule ainsi une double fonction, à la fois économique et réglementaire. Elle organise le marché des déchets, tout en conditionnant la conformité des opérations.**

DES DÉFIS À NE PAS SOUS-ESTIMER

Si l'ambition est réelle, plusieurs questions de fond demeurent.
- D'abord, la typologie des déchets effectivement mis en avant laisse apparaître une forte orientation vers les flux valorisables, tels que plastiques, métaux, papier ou équipements électroniques. Cette approche, pertinente du point de vue économique, soulève néanmoins la question du traitement des déchets plus complexes, coûteux ou dangereux, qui restent les plus problématiques en matière environnementale.
- Ensuite, une part importante des déchets liés à l'activité des entreprises, notamment les emballages, se matérialise en dehors du site de production, généralement chez les consommateurs. Or, ces flux échappent largement au contrôle direct des entreprises et restent difficilement intégrables dans un dispositif centré sur les opérateurs formels.
- Enfin, la réalité actuelle du secteur reste marquée par une forte informalité, une confusion des flux et un recours fréquent à des circuits non adaptés. Dans ce contexte, une plateforme numérique, aussi structurée soit-elle, ne saurait à elle seule transformer un système caractérisé

Liste indicative des déchets valorisables

Dans une logique d'économie circulaire, plusieurs catégories de déchets présentent un potentiel de valorisation économique, sous réserve de structuration des filières et de capacités de transformation adaptées.

1. Déchets plastiques	Bouteilles en PET Emballages plastiques (PHT, PEHD, etc.) Seaux, bidons et contenants divers	5. Déchets biodégradables	Résidus organiques Déchets alimentaires
2. Métaux	Métaux ferreux (fer, acier) Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, etc.)	6. Huiles usées	Huiles industrielles Huiles de vidange
3. Verre	Bouteilles Débris de verre	7. Batteries et piles	Batteries automobiles Piles usagées
4. Papier et carton	Cartons d'emballage Papier usagé	8. Déchets de bois	Chutes de bois Emballages en bois
9. Déchets électriques et électroniques	Appareils électriques hors d'usage Composants électroniques		

par l'insuffisance d'infrastructures et le manque d'opérateurs spécialisés.

UNE ÉQUATION ÉCONOMIQUE À CLARIFIER

Au-delà des aspects techniques, la BND pose une question centrale : celle de son modèle économique. L'accès à la plateforme est conditionné au paiement d'un droit d'usage annuel, introduisant un coût supplémentaire dans un dispositif obligatoire.

- Pour les producteurs de déchets valorisables de faible volume, la rentabilité dépendra de la capacité réelle de la plateforme à générer des débouchés. À défaut, le coût d'accès pourrait apparaître disproportionné.
- Pour les entreprises générant des déchets non valorisables qui supportent déjà les coûts liés à la collecte et au traitement de leurs déchets, le droit d'accès à la plateforme peut ainsi être perçue comme une charge additionnelle, sans contrepartie directe en termes de valorisation.

Dans ces conditions, l'acceptabilité du dispositif reposera sur un équilibre clair entre coût et bénéfices.

Au final, la réussite de la BND dépendra moins de son caractère obligatoire que de sa capacité à s'inscrire dans un écosystème fonctionnel. La création d'un marché suppose en effet l'existence d'acteurs capables d'acheter, de transformer et de valoriser les déchets dans des conditions économiquement viables. Elle suppose également une logistique adaptée, des infrastructures disponibles et une adhésion effective des entreprises.

À défaut, le risque est réel de voir la plate forme formaliser les flux existants sans parvenir à capter ceux qui échappent aujourd'hui au système.

La Bourse Nationale des Déchets constitue indéniablement une avancée dans la modernisation de la gestion des déchets au Cameroun. Elle introduit des outils de traçabilité, de transparence et de structuration qui faisaient jusqu'ici défaut. Cependant, elle ne sera pleinement efficace que si elle parvient à concilier ses deux ambitions : faciliter les échanges et garantir la conformité, sans alourdir excessivement le fonctionnement des acteurs économiques.

Pour les entreprises, l'enjeu est désormais clair : s'approprier cet outil comme une opportunité, tout en restant attentives aux contraintes qu'il peut induire.

> **L'enjeu n'est plus seulement de gérer les déchets, mais de structurer un système capable d'en faire une ressource. La réussite de la BND dépendra autant de sa pertinence technique que de son acceptabilité économique.**





GUERRE DANS LE GOLFE PERSIQUE :

un nouveau choc global qui inquiète les industries camerounaises

Depuis le 28 février dernier, le monde vit désormais accroché à l'actualité d'un nouveau conflit militaire d'envergure : L'escalade militaire entre les États-Unis, Israël et l'Iran qui marque déjà un tournant majeur dans les équilibres géopolitiques mondiaux. Au-delà de ses implications sécuritaires, ce conflit produit déjà des effets économiques profonds, en particulier sur les chaînes d'approvisionnement, les marchés énergétiques et les coûts de production.

Pour les économies fortement dépendantes des importations, à l'instar du Cameroun, les conséquences ne sont ni indirectes ni différées. Elles sont immédiates, concrètes et potentiellement durables.

UN CHOC ÉNERGÉTIQUE D'AMPLEUR HISTORIQUE

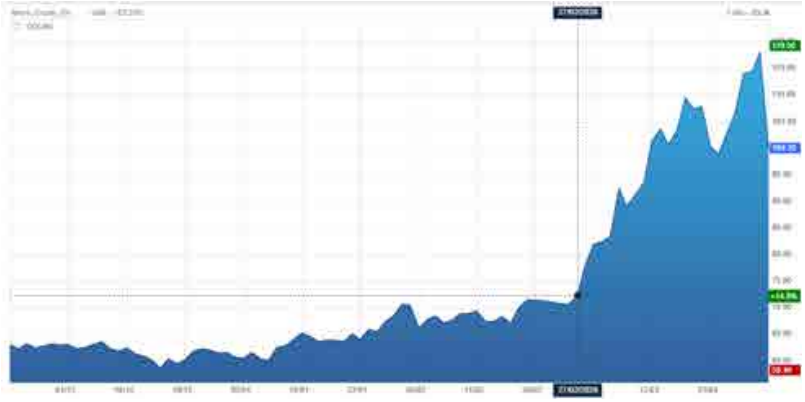
Au cœur de la crise se trouve le blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transite environ 20% du pétrole mondial. Sa fermeture relative a provoqué une réduction massive et une perturbation majeure des flux énergétiques, qualifiée par certains analystes de plus grande crise de sécurité énergétique de l'histoire récente.

Dès les premiers jours de l'affrontement, les marchés énergétiques ont réagi avec une forte volatilité. Les prix du pétrole se sont rapidement envolés, passant d'une moyenne d'environ 60$ le baril depuis le début de l'année à des niveaux proches, voire supérieurs à 100-110$ à partir de la fin du mois de mars. Cette évolution reste marquée par une relative instabilité, les cours fluctuant au gré des annonces, des signaux de désescalade ou d'escalade, ainsi que des anticipations des marchés financiers.

Au-delà du pétrole, les tensions se sont étendues à l'ensemble du complexe énergétique et industriel. Le gaz, les engrais et plusieurs matières premières stratégiques sont également affectés, révélant au passage le degré élevé de dépendance de l'économie mondiale aux productions en provenance du Golfe persique.

S'agissant de ce que certains n'hésitent plus

Graphique : Evolution des cours du pétrole brut entre janvier et avril 2026



à qualifier de choc pétrolier, la majorité des acteurs économiques nationaux reste, à ce stade, partiellement protégée par le mécanisme de subvention des prix des carburants à la pompe. Toutefois, à la lumière des enseignements tirés de la crise ukrainienne, la question de la soutenabilité budgétaire de ces subventions se pose avec acuité. Une prolongation de la crise exercerait inévitablement une pression croissante sur les finances publiques, avec des arbitrages potentiellement difficiles à court et moyen terme.

Principaux produits dont les échanges mondiaux sont impactés par le blocage du détroit d'Ormuz et conséquences

Pétrole et Gaz (Énergie)	+ 34% des exportations de pétrole par voie maritime et 30% du GNL sont concernés → Réduction massive de l'offre et perturbation majeure des flux
Engrais (Agriculture)	1/3 des engrais mondiaux (soufre, ammoniaque) → Chute des exportations de 92%.
Aluminium	8,3% de la production mondiale d'aluminium → Difficulté d'importation de l'alumine et d'exportation du produit fini
Plastiques	Blocage des exportations du naphta (dérivé du pétrole brut essentiel à la production du plastique) → hausse des cours de + 60%
Calcaire, Soufre, Gypse	Chute des expéditions à travers le détroit de + 93% en mars → Pénurie et hausse des cours pour les cimenteries, les industries chimiques et autres.

CONSEQUENCES

Rallongement de 15 à 20 jours des temps des navires passant par la Cap de bonne espérance	→	Hausse des coûts de transport maritime international
Hausse des frais d'assurance «risques de guerre»		

Pénurie et hausse des prix énergétiques et des autres produits (engrais, Aluminium, Plastiques, minerais)

Soutenabilité des subventions des prix des carburants à la pompes Risque de réajustement des prix	Menace la production agricole mondiale	Hausse des coûts de production industriels (plasturgie, cimenterie, ..)

GUERRE DANS LE GOLFE PERSIQUE :
un nouveau choc global qui inquiète les industries camerounaises

UNE DÉSORGANISATION DES CHAÎNES LOGISTIQUES MONDIALES

Au-delà de l'énergie et des autres principaux produits concernés, l'effet déjà manifeste de la crise est son impact sur les routes maritimes stratégiques. Les attaques de navires et la fermeture partielle des voies de navigation ont entraîné :

- une chute brutale du trafic maritime
- des détournements de routes (via le Cap de Bonne-Espérance)
- une explosion des coûts de transport et d'assurance

Des milliers de navires sont immobilisés ou contraints de modifier leurs itinéraires, recréant un scénario proche des perturbations observées durant la pandémie de COVID-19.

Pour le Cameroun, les implications sont particulièrement sensibles. L'appareil productif repose largement sur des intrants industriels importés (machines, pièces, produits chimiques), des produits énergétiques importés et des chaînes d'approvisionnement longues et vulnérables

> **"Le monde est confronté au plus grand défi de sécurité énergétique de l'histoire concernant le pétrole concernant le pétrole, concernant le gaz naturel, mais aussi d'autres matières premières essentielles telles que les engrais, les produits pétrochimiques, l'hélium, et d'autres encore ...**
>
> **FATIH Birol,**
> Directeur de l'Agence Internationale de l'Energie, Washington, 13 avril 2026

Dans ce contexte, les perturbations des corridors maritimes se traduisent déjà par des retards d'approvisionnement, une hausse des coûts de production et des tensions accrues sur les marges des entreprises. La flambée des coûts de transport et des intrants se diffuse rapidement dans l'économie, à travers le renchérissement des coûts logistiques, l'augmentation des prix des matières premières et, in fine, des coûts de production.

Ce scénario rappelle tristement celui auquel les acteurs économiques ont été confrontés





entre 2020 et 2022, sous l'effet combiné de la pandémie de COVID-19 et de la crise ukrainienne. À l'époque, la sévérité des tensions avait conduit les pouvoirs publics à déployer un ensemble de mesures d'urgence visant à amortir le choc sur les entreprises et les consommateurs.

Dès lors, une question s'impose : sommes-nous à l'aube d'un nouveau cycle de tensions économiques de même nature ? À première vue, la durée du conflit constitue un facteur déterminant. Toutefois, même en cas de désescalade rapide, les destructions d'infrastructures, les désorganisations logistiques et les délais de reprise des flux devraient prolonger les perturbations déjà enclenchées.

> **« Notre scénario catastrophe suppose que les perturbations de l'approvisionnement énergétique se prolonge jusqu'à l'année prochaine avec une instabilité économique accrue. La croissance mondiale retomberait à 2% cette année et l'année prochaine tandis que l'inflation dépasserait 6%. Les risques de détérioration sont clairement très élevés.**
>
> **Pierre Olivier GOURINCHAS,**
> Directeur des études FMI, Washington, 13 avril 2026

Dans ces conditions, l'enjeu n'est plus seulement d'observer, mais d'anticiper. À défaut d'avoir engagé des réformes structurelles qui auraient renforcé durablement la résilience de l'appareil productif, la mise en place d'un dispositif d'amortissement conjoncturel apparaît comme une option à envisager, afin de limiter les effets de transmission du choc sur l'économie nationale.

C'est dans cette perspective que l'expérience récente des mesures adoptées entre 2020 et 2022 mérite d'être revisitée, en vue d'identifier celles qui pourraient être réactivées ou adaptées au contexte actuel.

Quelques mesures du bouclier Anti-inflation mobilisés entre 2020 et 2022

- Abattement de 80% du fret maritime dans le calcul des droits de douane
- Suspension de l'acompte d'IS pour la filière meunière
- Suspension des frais liés au PECAE (filière meunière)
- Suspension de la redevance de pesage portuaire (filière meunière)
- Suspension temporaire des frais de stationnement et surestaries pour les produits de première nécessité
- Assouplissement prudentiel bancaire, notamment l'allongement du délai de déclassement des créances (90 à 180 jours)
- Injection de liquidités par la BEAC (240 à 500 milliards FCFA)
- Élargissement des garanties acceptées dans les opérations de refinancement
- Mesures fiscales ciblées, dont l'exemption temporaire d'IS pour certains secteurs (hôtellerie en 2021)



DISPOSITIF ZÉRO TARIF CHINOIS :

une ouverture commerciale qui peut renforcer la dépendance africaine ?

À compter du 1er mai 2026, la Chine instaurera un accès en franchise de droits de douane pour 100% des produits originaires de 53 pays africains entretenant des relations diplomatiques avec elle, dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine. Le Cameroun figure parmi les bénéficiaires de cette mesure, et un seul pays en est exclu, l'Eswatini, en raison de sa reconnaissance de Taïwan.

Présentée comme une avancée majeure pour les exportations africaines, cette initiative mérite toutefois une lecture plus exigeante. Car au-delà de son apparente générosité, elle s'inscrit dans une logique économique et géopolitique structurée, dont les effets réels dépendront avant tout des capacités productives des pays africains.

UNE OUVERTURE COMMERCIALE D'AMPLEUR... AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE

Le dispositif couvre l'ensemble des lignes tarifaires et étend aux économies africaines à revenu intermédiaire (une vingtaine) un accès préférentiel jusque-là réservé aux 33 pays les moins avancés du continent. Il corrige ainsi une asymétrie du régime antérieur et élargit potentiellement le nombre de bénéficiaires effectifs.

Mais cette ouverture n'est pas neutre. Elle répond à des objectifs précis : sécuriser l'approvisionnement de la Chine en matières premières et produits agricoles, renforcer ses relations économiques avec le continent et structurer les flux commerciaux dans un cadre cohérent avec ses intérêts.

Dans cette perspective, l'initiative apparaît moins comme une concession que comme un levier stratégique. La Chine ouvre son marché de manière ciblée, en cohérence avec ses besoins économiques.

Ce faisant, elle mobilise des instruments commerciaux historiquement utilisés par les économies développées, tout en continuant de se prévaloir du statut de pays en développement

dans le cadre de l'OMC. Cette position hybride lui permet de combiner accès aux flexibilités multilatérales et déploiement de politiques commerciales offensives.

L'ACCÈS AU MARCHÉ EST-IL LE PRINCIPAL VERROU ?

En théorie, la suppression des droits de douane améliore mécaniquement la compétitivité-prix des produits africains. Elle pourrait, à ce titre, favoriser une diversification des exportations, notamment dans les secteurs agro-industriels. Mais cette lecture reste partielle.

Le débat sur l'accès au marché masque une réalité plus fondamentale : la compétitivité productive demeure le principal déterminant des performances à l'exportation. Dans la pratique, les contraintes structurelles (fragmentation de l'offre, coûts logistiques élevés, insuffisance des infrastructures, exigences normatives et sanitaires) continuent de limiter l'accès effectif au marché chinois.

Pour lever cette dernière contrainte, la Chine a également signalé qu'elle étendrait ses mesures de facilitation des échanges. Cela inclut des « voies vertes » améliorées pour les importations africaines et pourra se traduire par un dédouanement plus rapide, des procédures phytosanitaires simplifiées et des investissements accrus dans la formation et la logistique liée au commerce.

Ces mesures d'accompagnement vont dans le bon sens, mais restent à ce stade insuffisamment opérationnalisées pour en modifier profondément les termes.

UNE RÉALITÉ IMPLACABLE : UNE SPÉCIALISATION PEU FAVORABLE À L'INDUSTRIALISATION

Au cours des deux dernières décennies, la Chine s'est imposée comme le premier partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne, captant près de 20% de ses exportations. En 2025, les échanges bilatéraux atteignaient un niveau record de 348 milliards USD, mais restent profondément déséquilibrés : les exportations africaines vers la Chine progressent nettement moins vite que les exportations chinoises vers l'Afrique creusant un déficit commercial désormais supérieur à 100 milliards USD.

Ce déséquilibre tient avant tout à la nature

Le dispositif Zéro tarif chinois est-il conforme aux règles de l'OMC ?

En principe, le système commercial multilatéral repose sur la clause de la nation la plus favorisée (NPF), qui impose qu'un avantage commercial accordé à un partenaire soit étendu à l'ensemble des membres de l'OMC, sans discrimination.

Ce principe connaît toutefois des exceptions. La principale est la "Clause d'habilitation" (1979), qui autorise les pays développés à accorder des préférences commerciales unilatérales aux pays en développement dans le cadre du Système de préférences généralisées (SPG). Ce mécanisme a notamment permis la mise en place de dispositifs tels que l'AGOA ou les préférences commerciales accordées par l'Union européenne aux pays ACP.

Ces préférences ne sont cependant pas sans contraintes. Elles doivent reposer sur des critères objectifs et éviter toute discrimination arbitraire entre pays en développement se trouvant dans des situations comparables. C'est précisément sur ce point que des différends sont apparus, notamment dans le cadre des "guerres de la banane", où les préférences accordées par l'Union européenne aux pays ACP ont été contestées par des pays d'Amérique latine. Ce contentieux a conduit à une évolution vers des accords commerciaux réciproques, tels que les Accords de Partenariat Économique (APE), encadrés par l'article XXIV du GATT, qui impose une libéralisation substantielle et donc réciproque des échanges entre partenaires.

Dans ce contexte, le dispositif chinois se situe dans une zone juridiquement sensible. D'une part, il s'apparente à un régime de préférences unilatérales, alors même que la Chine continue de se prévaloir du statut de pays en développement dans le cadre de l'OMC. D'autre part, son ciblage géographique et politique pourrait soulever des interrogations quant au respect du principe de non-discrimination entre bénéficiaires comparables.

En définitive, le dispositif apparaît compatible avec l'esprit des règles de l'OMC, mais sa conformité pourrait être questionnée dans son application concrète, notamment s'il venait à modifier de manière significative les conditions de concurrence entre pays en développement.

des échanges. Les exportations africaines restent dominées à près de 90% par les matières premières (pétrole, minerais, métaux), traduisant une insertion internationale encore largement extractive et peu génératrice de valeur ajoutée locale.

Le Cameroun illustre parfaitement cette configuration. Les exportations vers la Chine sont passées de 231,9 milliards FCFA en 2023 à près de 535 milliards en 2024, plaçant la Chine au rang de 4e client du pays. Toutefois, ces flux restent très peu diversifiés : plus de 97% des exportations sont constituées de produits primaires.

> **“ Le Cameroun illustre parfaitement cette configuration. Les exportations vers la Chine sont passées de 231,9 milliards FCFA en 2023 à près de 535 milliards en 2024, plaçant la Chine au rang de 4e client du pays.**

À lui seul, le pétrole brut représente l'essentiel des exportations, suivi du gaz naturel et du bois brut. Au total, plus de 95% des flux reposent sur des ressources peu ou pas transformées. Cette tendance pourrait d'ailleurs se renforcer avec le démarrage des projets d'extraction de fer et de bauxite en cours.

Les produits semi-transformés, essentiellement le bois scié et les feuilles de placage, restent marginaux. Quant aux produits transformés, leur présence est quasi résiduelle : l'ensemble des lignes industrielles (cuivre ouvré, équipements, outils, etc.) représente à peine quelques dixièmes de pourcent.

En l'état, le Cameroun est positionné sur les segments les plus exposés à la volatilité des prix, les moins générateurs de valeur ajoutée et les moins intensifs en emploi industriel. Les produits transformés présentes dans ses exportations vers la Chine (ouvrages en cuivre, produits bois transformés, équipements, etc.) montrent pourtant l'existence d'un potentiel latent, aujourd'hui largement sous-exploité.

LES RISQUES : UNE SPÉCIALISATION RENFORCÉE ET DES ÉCARTS ACCRUS

Dans ce contexte, l'ouverture du marché chinois comporte des risques réels.

Le premier est celui du renforcement du modèle extractif. Les produits les mieux positionnés pour bénéficier immédiatement de la suppression des droits de douane restent les matières premières et les produits peu transformés. À l'inverse, les produits à plus forte valeur ajoutée, qui nécessitent des capacités industrielles et le respect de standards élevés, continueront de peiner à s'imposer.

Le risque est donc clair : une augmentation des volumes exportés… sans montée en gamme. Autrement dit, une consolidation du modèle actuel, avec des retombées limitées en matière d'industrialisation et d'emploi.

Le second risque est celui d'un accroissement des écarts entre économies africaines. En généralisant l'accès sans droits de douane, la Chine supprime l'avantage relatif dont bénéficiaient les pays les moins avancés. Dans ce nouveau contexte, la compétitivité reposera davantage sur les fondamentaux économiques - infrastructures, énergie, capacités industrielles, conformité aux normes.

Or, sur ces dimensions, les écarts restent considérables. Le dispositif pourrait ainsi favoriser les économies les mieux structurées (Afrique du Sud, Maroc, Kenya), au détriment des pays les plus fragiles.



DES OPPORTUNITÉS RÉELLES… MAIS SOUS CONDITIONS

Pour les entreprises africaines, la suppression des droits de douane ouvre des perspectives réelles, mais encadrées. Elle constitue à la fois un levier d'accès à un marché de grande taille, une incitation à améliorer la qualité et la conformité des produits, ainsi qu'une opportunité pour les filières exportatrices déjà structurées.

Toutefois, ces opportunités restent fortement conditionnées par des facteurs déterminants : capacité de transformation locale, maîtrise des normes internationales et organisation efficace des chaînes de valeur.

Au-delà des dynamiques nationales, cette évolution pourrait favoriser une reconfiguration plus profonde des logiques de production. La réduction des barrières tarifaires pour l'ensemble des économies africaines ouvre ainsi la voie à un développement accru des chaînes d'approvisionnement transnationales et intra-régionales.

> **Sans politique industrielle active, l'ouverture commerciale ne produit pas d'industrialisation.**

À terme, cette dynamique pourrait contribuer à une meilleure intégration commerciale africaine, en permettant notamment aux pays les moins avancés de s'insérer dans des chaînes de valeur régionales, plutôt que d'exporter directement dans des conditions souvent contraignantes.

TRANSFORMER L'OPPORTUNITÉ : UNE EXIGENCE STRATÉGIQUE

L'enjeu n'est donc pas d'exporter davantage, mais d'exporter autrement. Pour que cette ouverture se traduise en gains industriels réels, plusieurs conditions apparaissent essentielles : structurer les filières exportatrices, renforcer la transformation locale et améliorer la conformité aux normes internationales. Une diplomatie économique active, notamment sur les exigences sanitaires et techniques, constitue également un levier clé.

Pour le Cameroun, trois axes apparaissent prioritaires :
- Bois : passer de l'exportation de grumes à des produits transformés (placage, mobilier, composants)
- Cacao : évoluer vers des produits à plus forte valeur ajoutée (beurre, poudre, chocolat)
- Métaux : progresser du brut vers des produits semi-finis et finis

En conclusion, l'ouverture du marché chinois constitue une opportunité indéniable. Mais elle ne transformera pas, à elle seule, les économies africaines. Elle révélera, et potentiellement accentuera, leurs forces et leurs faiblesses structurelles.



Inside : Au cœur de nos membres



USINE DE CIMENCAM À NOMAYOS,
un joyau industriel au cœur de la capitale !

À travers cette rubrique, Les Chroniques de l'Industrie mettent en lumière une entreprise membre, son parcours, ses innovations et sa contribution à l'économie nationale. C'est une façon de rappeler que le SYNDUSTRICAM porte une conviction forte : chaque industriel, quel que soit son secteur ou sa taille, enrichit la dynamique collective et participe à la vitalité de notre tissu productif.
Pour ce numéro, cap sur l'usine CIMENCAM de Nomayos, visitée le 27 février 2026 par une délégation du Syndicat conduite par M. Vincent KOUETE, Secrétaire Général, accompagnée de Mme Zakiatou, membre du Bureau, et de M. Malam Mahamadou, Responsable Marketing. La visite a été conduite par M. Guy-Martial Ndong Essengue, Directeur du site.

Inaugurée en avril 2019, après un investissement d'environ 28 milliards F CFA, l'usine de Nomayos illustre la nouvelle génération d'unités industrielles implantées au Cameroun : modernes, automatisées, performantes et pensées au plus près des marchés. Son implantation répond à une logique économique claire : rapprocher la production des bassins de consommation du Centre, du Sud, de l'Est ainsi que de la République centrafricaine, en réduisant les coûts logistiques historiquement supportés depuis Douala.

Avec une production oscillant entre 2000 et 2200 tonne par jour, soit en moyenne 750 000 tonnes par an, intégrée à un groupe ayant porté sa capacité totale nationale à plus de 2,2 millions de tonnes, Nomayos joue un rôle structurant dans l'approvisionnement du marché camerounais. L'unité fonctionne à partir de clinker acheminé depuis Kribi (1200 tonnes/jour) et de pouzzolane provenant de Foumbot (800tones/jour), démontrant l'importance stratégique des corridors logistiques internes dans la compétitivité industrielle.

Le cœur technologique du site réside dans son broyeur vertical de dernière génération, équipement plus économe en énergie et plus performant que les systèmes traditionnels. La salle de contrôle centralisée, véritable poste de pilotage numérique, permet un suivi en temps réel des flux de production, de la réception des intrants à l'ensachage.

L'usine se distingue également par certains choix responsables : utilisation exclusive de



sacs papier Kraft, optimisation des flux de camions, vigilance sécurité élevée et dialogue actif avec les riverains, notamment sur les questions de voirie et de nuisances. Elle emploie à plein temps 35 cimentiers et 150 sous-traitants.

Le site accorde également une attention soutenue à la qualité et à la sécurité, deux piliers de la performance industrielle durable. En matière de contrôle qualité, quatre prélèvements quotidiens sont réalisés sur la production afin de vérifier en continu la conformité du ciment aux normes techniques requises. Sur le volet sécurité, l'usine applique une culture de prévention rigoureuse fondée sur les formations régulières du personnel, le port systématique des équipements de protection et des contrôles opérationnels à chaque étape sensible. Cette exigence traduit une vision moderne de l'industrie, où productivité, fiabilité et protection des personnes avancent de concert.

> **Inaugurée en avril 2019, après un investissement d'environ 28 milliards F CFA, l'usine de Nomayos illustre la nouvelle génération d'unités industrielles implantées au Cameroun.**

Au-delà du ciment, Nomayos raconte quelque chose de plus important : lorsqu'investissement, technologie, logistique et ancrage territorial se rencontrent, l'industrie camerounaise gagne en densité et en crédibilité. CIMENCAM y démontre qu'une production locale compétitive et moderne n'est pas une promesse, mais déjà une réalité



Made in Cameroon

Au mois de février 2026, le Made in Cameroon donne à voir une économie productive en transition, où coexistent signaux de fragilité et leviers de rebond. Certaines filières historiques, comme l'ananas ou le coton, illustrent les difficultés persistantes de compétitivité, de financement et d'accès aux marchés. À l'inverse, la relance des zones industrielles et les projets de transformation locale traduisent une volonté renouvelée de repositionner la production nationale sur davantage de valeur ajoutée. Entre essoufflement de certains modèles anciens et émergence de nouveaux moteurs industriels, l'enjeu reste inchangé : produire plus, transformer mieux et conquérir durablement les marchés.



ANANAS

Le Cameroun décroche sur un marché mondial en recomposition

Les dernières données de la FAO sur les échanges mondiaux de fruits tropicaux révèlent un recul préoccupant de la filière ananas camerounaise. En seulement deux ans, le Cameroun est passé de la 27e à la 37e place mondiale des pays exportateurs d'ananas, soit une perte de dix rangs.

Ce déclassement sur le marché mondial de l'ananas confirme une tendance plus profonde : celle d'un effacement progressif de la filière exportatrice. Entre 2020 et 2025, les exportations camerounaises d'ananas ont reculé de 18,1% en moyenne, et de 19,5% vers l'Union européenne, principal débouché du pays selon le Comité de compétitivité.

Sur la période 2020-2022, les ventes extérieures n'ont généré que 313 millions F CFA pour environ 5,2 tonnes exportées, avec une concentration extrême des débouchés : France (50,9%), Belgique (38,3%), Italie (2,3%) et Suisse (1,8%), soit 93,2% des recettes totales. À titre de comparaison, le Cameroun exportait encore plus d'un milliard F CFA par an entre 2010 et 2012, avant la rupture brutale de 2013, puis une longue phase de déclin.

La progression de la demande mondiale, estimée à 7,3% en 2023, indique que le recul observé ne résulte pas d'un déficit de débouchés internationaux, mais davantage de contraintes d'offre et de compétitivité. Les rendements à l'hectare au Cameroun représenteraient à peine 50% de ceux du Costa Rica, leader mondial, tandis que les contraintes logistiques, normatives (conformité sanitaire, phytosanitaire et de traçabilité) limitent les possibilités d'exportation.

Pour l'industrie nationale, l'enjeu dépasse l'agriculture primaire. La relance suppose une approche agro-industrielle : amélioration variétale, irrigation, conditionnement moderne, chaîne du froid, certification export, mais aussi transformation locale (jus, fruits séchés, conserves). Sans montée en productivité et en valeur ajoutée, le Cameroun restera en marge d'un marché mondial pourtant dynamique.

AGOA

Un accès préférentiel prolongé, mais toujours sans le Cameroun

En pleine tempêtes des taux de douanes, les États-Unis ont décidé de proroger l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) jusqu'à la fin de l'année 2026. Ce dispositif permet à plusieurs pays africains éligibles d'exporter vers le marché américain en franchise de droits sur une large gamme de produits. Le Cameroun, suspendu depuis 2019, demeure toutefois exclu du mécanisme.

Cette suspension trouve son origine dans les préoccupations exprimées par Washington sur les questions de gouvernance, de droits civiques et de situation sécuritaire, notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Initialement présentée comme temporaire, elle s'inscrit désormais dans la durée, privant les opérateurs camerounais d'un avantage commercial significatif.

Sur le plan économique, l'impact dépasse la seule question tarifaire. Pour les filières textile-habillement, cacao transformé, café, bois transformé ou agroalimentaire, l'absence d'accès préférentiel réduit la compétitivité-prix sur le marché américain face à des concurrents africains toujours bénéficiaires du régime. Dans certains segments, cet écart peut peser sur les décisions d'investissement et sur les stratégies d'exportation.

L'AGOA joue également un rôle de signal pour les investisseurs internationaux. L'éligibilité est souvent perçue comme un indicateur de stabilité réglementaire et de qualité des relations économiques avec les États-Unis. Son absence peut ainsi contribuer à détourner certains flux d'investissements vers d'autres destinations africaines.

Face à cette contrainte, le Cameroun a renforcé d'autres axes d'ouverture : montée en puissance des échanges avec la Chine, diversification vers l'Asie, et opportunités régionales offertes par la ZLECAf. Toutefois, ces alternatives ne remplacent pas entièrement l'accès au marché américain, notamment pour les produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée.

Au final, l'enjeu pour le Made in Cameroon ne se limite pas à un régime douanier. Il renvoie plus largement à la capacité du pays à réunir les conditions économiques, institutionnelles et diplomatiques permettant de capter durablement les marchés extérieurs les plus porteurs.





ZONES INDUSTRIELLES

retour d'une ambition territoriale à concrétiser

Le gouvernement a annoncé, à travers la MAGZI, en partenariat avec la CEA et les CVUC, un nouveau programme de développement de zones économiques spécialisées à travers plusieurs régions du pays. Les sites évoqués concernent notamment Edéa dans le Littoral, Yaoundé (Nsam-Mvan) dans le Centre sur 316 hectares, Bertoua et Lomié à l'Est, Meyomessala au Sud sur 100 hectares, ainsi que la région de l'Ouest.

L'objectif affiché est ambitieux : aménager à terme plus de 6 700 hectares de foncier économique afin de soutenir l'industrialisation nationale. Le schéma retenu repose sur une logique de spécialisation territoriale, chaque zone devant valoriser les ressources locales disponibles. À Edéa et Bertoua, la transformation du bois apparaît déjà comme une orientation prioritaire, avec des segments tels que meubles, contreplaqués ou biomasse.

Le parc industriel de Bertoua apparaît comme l'initiative la plus avancée et la plus structurée à ce stade. Inscrite dans un programme sous-régional en faveur de l'industrialisation durable du bassin du Congo, elle bénéficie déjà d'un financement confirmé de plus de 11 milliards F CFA de la Banque mondiale pour ses premières infrastructures et unités productives. Sa spécialisation sectorielle est clairement identifiée autour de la transformation avancée du bois, avec un positionnement sur les segments à plus forte valeur ajoutée tels que le contreplaqué, le mobilier, les assemblages et le bois d'ingénierie.

La localisation de Bertoua renforce en outre la cohérence économique du projet, grâce à la proximité des ressources forestières, à l'accès énergétique via Lom-Pangar et à son insertion sur les corridors logistiques reliant Douala à Bangui et N'Djamena. En combinant financement, spécialisation et ancrage régional, cette zone pourrait servir de référence pour les futurs projets industriels du pays.

Sur le plan économique, cette approche présente plusieurs avantages potentiels : amélioration de l'accès au foncier industriel, mutualisation des infrastructures, baisse des coûts logistiques, attraction des investisseurs et diffusion de l'activité productive vers les territoires. Elle peut également contribuer à rapprocher l'industrie des bassins de matières premières et à renforcer les recettes locales.

Toutefois, l'annonce rappelle aussi le retard accumulé. Le cadre juridique des zones industrielles existe depuis 2013, complété par un décret en 2019, sans que le pays n'ait encore connu un véritable décollage comparable aux expériences observées ailleurs en Afrique.

L'enjeu n'est donc plus seulement de créer de nouvelles zones, mais d'assurer leur viabilité effective : énergie fiable, gouvernance claire, connectivité logistique, incitations crédibles et gestion professionnelle. Sans ces fondamentaux, les hectares annoncés risqueraient de rester des réserves foncières plutôt que de véritables moteurs industriels.

COTON

une filière stratégique fragilisée par les tensions financières

Pilier économique du septentrion camerounais, la filière coton traverse une phase de fortes tensions, mêlant crise de trésorerie, pressions extérieures et reflux de la production. Selon les informations publiées par L'Économie du 16 février 2026, la SODECOTON réclame à l'État plus de 53,5 milliards F CFA d'arriérés, incluant crédits de TVA non remboursés, compensations de missions de service public et subventions de transport d'intrants destinées aux producteurs.

Cette situation affecte directement la fluidité financière de la chaîne de valeur. Or, dans une filière intégrée comme le coton, les besoins de trésorerie conditionnent l'achat des intrants, l'encadrement des producteurs, la collecte et la préparation des campagnes suivantes. Des retards prolongés peuvent donc se transmettre rapidement à l'ensemble du système productif.

À ces contraintes internes s'ajoute un environnement international moins favorable : recul des cours mondiaux depuis plusieurs campagnes, renchérissement des intrants, hausse des coûts logistiques et concurrence de producteurs étrangers bénéficiant de soutiens publics massifs. Les aléas climatiques et les attaques de jassides accentuent encore la vulnérabilité agricole.

Après un pic de 394 090 tonnes lors de la campagne 2023/2024, la filière enregistre désormais un ralentissement, avec des signes de découragement dans certaines zones de production.

Au-delà de la conjoncture, la question posée est celle du modèle économique. Longtemps centrée sur l'exportation de fibre brute, la filière gagnerait à capter davantage de valeur localement. Le projet CAMTEX, développé avec ARISE IIP, s'inscrit dans cette logique en visant la transformation textile locale et la création de 12 000 emplois entre Garoua et Douala.

Pour le Cameroun, l'enjeu n'est donc plus seulement de produire du coton, mais de bâtir une véritable industrie du coton.



ILS PORTENT LA VOIX DES INDUSTRIELS

immersion dans nos instances de représentation

Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques



Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques ! Représenter les industriels là où se prennent les décisions, défendre leurs intérêts, anticiper les évolutions réglementaires, peser sur les orientations techniques, économiques ou sociales : telle est l'une des missions essentielles du SYNDUSTRICAM. Notre syndicat est présent dans une trentaine de conseils, comités et commissions nationaux, au cœur de l'appareil du dialogue public-privé.

À travers cette série intitulée « Ils portent la voix des industriels ! », nous mettons en lumière ces espaces de représentation ainsi que les hommes et femmes qui y siègent au nom du SYNDUSTRICAM. Ils y défendent, avec compétence et conviction, les préoccupations de l'industrie camerounaise, en veillant à ce que ses spécificités soient prises en compte et ses priorités entendues.

Episode 8

Comité National Economique et Financier du Cameroun

Porter l'industrie là où se décide le financement de l'économie !

M. Vincent KOUETE (Secrétaire Général SYNDUSTRICAM)

S'il est une instance qui fait le lien entre le monde fermé de la finance et le reste de l'écosystème économique, c'est bien le Comité National Économique et Financier du Cameroun (CNEF). Le CNEF constitue le cadre par excellence de concertation entre autorités publiques, Banque centrale, institutions financières et acteurs économiques. Instance stratégique de dialogue économique, il veille à la cohérence entre la politique économique nationale et la politique monétaire commune, tout en œuvrant à l'amélioration du fonctionnement du système financier national.

Les missions du CNEF, définies par le règlement communautaire du 12 décembre 2019, couvrent des enjeux déterminants : promotion de la transparence financière, encadrement réglementaire des établissements assujettis, éducation économique et financière du public, ainsi que médiation entre institutions financières et usagers. Réuni chaque trimestre, le Comité suit plusieurs chantiers structurants tels que la Centrale des Risques des EMF (CREMF), le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM), le Taux Effectif Global (TEG), le comparateur bancaire ou encore les dispositifs de modernisation des services financiers.

C'est dans cet espace sensible, où se discutent l'accès au crédit, la qualité des services bancaires, les garanties, les coûts financiers et la confiance dans les circuits formels, que M. KOUETE Vincent, Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM, porte la voix des industriels camerounais.

À travers sa participation, les préoccupations concrètes des entreprises productives sont relayées : financement de l'investissement, crédit aux PME industrielles, garanties bancaires, digitalisation financière, inclusion des acteurs productifs et fluidité des paiements. Sa présence permet de rappeler qu'un système financier performant n'est pas une fin en soi, mais un levier au service de la production, de l'emploi et de la transformation industrielle.

Au CNEF, la voix de l'industrie contribue ainsi à rapprocher finance et économie réelle.

En bref

Vers un marché sous-régional du bétail ?

Le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine envisagent une intégration renforcée de leurs marchés du bétail, avec en perspective la constitution d'un espace commercial plus fluide au sein de la CEMAC. L'initiative pourrait représenter un levier structurant pour l'agro-industrie régionale, en améliorant la circulation des animaux sur pied et en sécurisant l'approvisionnement des unités de transformation en viande, cuir ou produits laitiers.

Pour les industriels, un tel marché élargi offrirait une meilleure visibilité sur les volumes disponibles, réduirait certains coûts de transaction et renforcerait la rentabilité d'investissements à plus grande échelle. Il pourrait également contribuer à la formalisation progressive d'une filière encore largement dominée par des circuits traditionnels.

La réussite du projet dépendra toutefois de plusieurs préalables : harmonisation sanitaire, infrastructures logistiques adaptées, traçabilité des cheptels et sécurisation durable des corridors pastoraux et commerciaux.



Prometal accélère avec ProAlu



Le groupe camerounais Prometal poursuit sa montée en puissance industrielle avec le développement de ProAlu, sa filiale dédiée à la transformation de l'aluminium. Cette expansion s'inscrit dans une stratégie plus large de substitution aux importations et de renforcement de l'offre manufacturière locale dans les matériaux de construction, les profilés et autres produits semi-finis.

Dans un contexte marqué par une forte dépendance extérieure sur de nombreux intrants industriels, l'initiative illustre la capacité de certains acteurs nationaux à investir massivement dans la transformation locale. Elle confirme également l'émergence progressive de champions industriels capables de structurer des chaînes de valeur domestiques.

Le principal enjeu demeure toutefois énergétique. La croissance des capacités de production du groupe suppose une hausse importante des besoins en électricité, estimés de 26 MW à 175 MW d'ici 2030. Au-delà du cas Prometal, cette trajectoire rappelle que l'ambition industrielle du Cameroun restera étroitement conditionnée par la disponibilité d'une énergie abondante, fiable et compétitive.

Cacao : filière stratégique sous fortes tensions

Pilier des exportations agricoles camerounaises, le cacao traverse une phase de tension paradoxale : porté par des cours internationaux favorables ces dernières années, le secteur reste confronté à des fragilités internes persistantes. Producteurs et opérateurs évoquent notamment la pression fiscale, le renchérissement des intrants, les aléas climatiques ainsi que les attaques parasitaires, qui pèsent sur les rendements et les revenus nets des exploitations.

Cette situation est d'autant plus sensible que la filière constitue une source essentielle de revenus pour des centaines de milliers de ménages ruraux et un contributeur majeur aux recettes d'exportation hors hydrocarbures.

Au-delà des mesures conjoncturelles, l'enjeu structurel demeure la montée en gamme. Le renforcement de la transformation locale (beurre, poudre, chocolat, produits dérivés) permettrait de capter davantage de valeur ajoutée, de stabiliser les revenus et de créer des emplois industriels. Pour le Cameroun, l'avenir du cacao se jouera autant dans les plantations que dans les usines.

FMI au Cameroun : compétitivité et marges budgétaires au centre des échanges

La mission du FMI, conduite du 29 janvier au 12 février 2026 dans le cadre des consultations de l'Article IV, a placé au premier plan les équilibres macroéconomiques et les conditions de croissance du Cameroun. Les échanges avec les autorités, la BEAC et le secteur privé ont porté sur la dette, les finances publiques, l'inflation, les réserves extérieures ainsi que le climat des affaires.

Du côté des entreprises, les contraintes structurelles ont de nouveau été soulignées : coût et fiabilité de l'énergie, lourdeurs fiscales et parafiscales, insuffisances logistiques. Le Fonds recommande une amélioration de l'environnement des affaires, une rationalisation du système fiscal et des investissements plus efficaces dans l'énergie, les transports et les télécommunications.

Le message de fond reste constant : la stabilité macroéconomique demeure nécessaire, mais elle ne suffira pas sans accélération des réformes de compétitivité. Pour l'industrie camerounaise, la vraie croissance se jouera autant dans les usines que dans les équilibres budgétaires.

Le Royaume-Uni veut renforcer ses investissements au Cameroun

Le Haut-Commissaire du Royaume-Uni au Cameroun a annoncé, le 6 février 2026, une nouvelle approche économique visant à accroître les investissements britanniques dans le pays dès cette année. Cette orientation s'inscrit dans une logique de partenariat davantage centré sur l'investissement productif que sur l'aide traditionnelle.

Les secteurs ciblés sont stratégiques : agriculture, transports, infrastructures, mines et hydrocarbures. Pour l'économie camerounaise, ces domaines concentrent des besoins élevés en capitaux, en technologies et en savoir-faire, avec des effets potentiels importants sur la productivité et l'emploi.

Au-delà des montants annoncés, l'enjeu principal réside dans la concrétisation rapide des projets. Dans un contexte régional concurrentiel, la capacité du Cameroun à offrir un cadre d'affaires lisible, des procédures fluides et des infrastructures fiables sera déterminante pour capter durablement ces flux. Si elle se matérialise, cette offensive britannique pourrait également renforcer l'attractivité du pays auprès d'autres investisseurs internationaux.

Or : tour de vis sur l'exploitation semi-industrielle

Face aux pertes estimées à 165 milliards F CFA en 2023 liées aux circuits informels d'exportation de l'or, selon l'ITIE, le gouvernement annonce un durcissement du cadre applicable à l'exploitation semi-industrialisée. Les nouvelles mesures portent notamment sur l'autorisation préalable d'accès aux sites, la signature obligatoire de cahiers de charges, l'interdiction du travail de nuit et la généralisation progressive d'un système d'exploitation en vase clos, destiné à mieux contrôler la production et à réduire l'impact environnemental.

L'objectif affiché est double : améliorer la traçabilité des volumes extraits et renforcer la mobilisation des recettes fiscales, notamment à travers l'impôt synthétique et la taxe à l'exportation.

Pour les opérateurs, ces réformes impliquent des coûts de mise en conformité plus élevés, une adaptation rapide des procédés et un encadrement administratif renforcé. À moyen terme, elles pourraient toutefois favoriser la professionnalisation du secteur et évincer les acteurs les moins structurés.

Blanchiment : le Cameroun reste sous surveillance renforcée

Le Cameroun demeure inscrit sur la liste grise du GAFI depuis 2023, signe que les progrès engagés en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement illicite restent jugés insuffisants. Selon les données relayées par L'Économie, 11 recommandations sur 24 auraient été pleinement mises en œuvre à ce stade, repoussant à 2026 l'espoir d'une sortie du dispositif de surveillance renforcée.

Les insuffisances relevées concernent notamment la supervision des acteurs non bancaires, les mécanismes de renseignement financier, la traçabilité des flux et les procédures de gel ou de confiscation des avoirs illicites.

Au-delà du cadre réglementaire, les implications économiques sont réelles : diligence accrue des banques internationales, transactions extérieures plus lentes, coûts de conformité plus élevés et perception de risque renforcée pour les investisseurs. Pour les entreprises camerounaises, l'enjeu dépasse la conformité juridique : il touche directement la fluidité des paiements, l'accès au financement et l'attractivité du pays dans les échanges internationaux.

Syndicat des Industriels du Cameroun

Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

BULLETIN D'ABONNEMENT 2026 – 2027

(Tenant lieu de bon de commande)

RAISON SOCIALE : _____

REPRÉSENTÉE PAR : _____ FONCTION : _____

N° DE CONTRIBUABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ EMAIL : _____

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME (CA ANNUEL ≤ 3 MILLIARDS F CFA)

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
3ème de couverture	200 000 ☐	175 000 x 3 ☐	150 000 x 6 ☐	100 000 x 12 ☐
4ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
Double page intérieure	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	125 000 ☐	100 000 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	50 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	75 000 ☐	62 500 x 3 ☐	50 000 x 6 ☐	25 000 x 12 ☐

GRANDES ENTREPRISES (CA ANNUEL > 3 MILLIARDS F CFA) § ADMINISTRATIONS

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
3ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
4ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Double page intérieure	400 000 ☐	350 000 x 3 ☐	325 000 x 6 ☐	225 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	150 000 ☐	125 000 x 3 ☐	100 000 x 6 ☐	75 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	100 000 ☐	87 500 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	37 500 x 12 ☐

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION : _____

TVA : _____

TOTAL TTC : _____

En signant ce bulletin, nous confirmons la souscription à la formule choisie et nous nous engageons à en régler le montant correspondant, soit (TTC en lettres) _____

_____ FCFA

Modalités de paiement : ☐ Espèces / OM / MoMo ☐ Chèque bancaire ☐ Virement

A l'ordre de : Syndicat des Industriels du Cameroun -SYNDUSTRICAM

Coordonnées bancaires : **10002 0003001938983150 - 23** SCB Cameroun BP 300 Douala

Fait à, le / /.....

Cachet et Signature précédés de la Mention «Lu & Approuvé»

CONTACTS :

STANDARD
doualasyndustricam@yahoo.fr / Tél. : 658 57 07 69

Malam MAHAMADOU
Tél. : 696 27 86 22